

Suivi Intensif Famille et Parentalité

Développer et renforcer les compétences parentales
afin de répondre aux besoins des enfants.



Croix-Rouge neuchâteloise

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Le Suivi Intensif Famille et Parentalité (SIFP) est une prestation ambulatoire s'adressant aux familles domiciliées dans le canton de Neuchâtel composées d'un ou plusieurs enfants âgés entre 0 et 18 ans vivant une situation de grande vulnérabilité et rencontrant des difficultés passagères complexes (psychiques, éducatives, sociales, scolaires, de violence, de communication ou encore d'intégration). Ces familles démontrent une capacité à activer des ressources pour développer et renforcer des compétences parentales.

La prestation vise le développement et le renforcement des compétences et des ressources parentales dans leurs rôles d'acteurs centraux dans l'éducation et la protection de leur enfant, ceci en les accompagnant à organiser leur quotidien autour des besoins des enfants.

Intervenants

L'équipe pluridisciplinaire est constituée de psychologues, d'éducatrice-s, d'auxiliaires en guidance parentale et d'infirmières petite enfance. Les interventions sont planifiées au domicile de la famille mais peuvent aussi se faire sur d'autres lieux (rendez-vous médicaux et spécialistes, services sociaux, structures extra-familiales, école, etc.).

Objectifs

L'objectif est de répondre aux besoins de base de l'enfant ou des enfants en prenant en compte les considérations éducatives, sociales, culturelles, médicales, économiques et sécuritaires. Les intervenants élaborent avec la famille de nouvelles solutions face aux problématiques rencontrées en tenant compte des ressources et des limites de la famille, des différents partenaires gravitant autour de la situation et du contexte, dans le but d'améliorer le climat familial et la communication entre les membres de la famille.

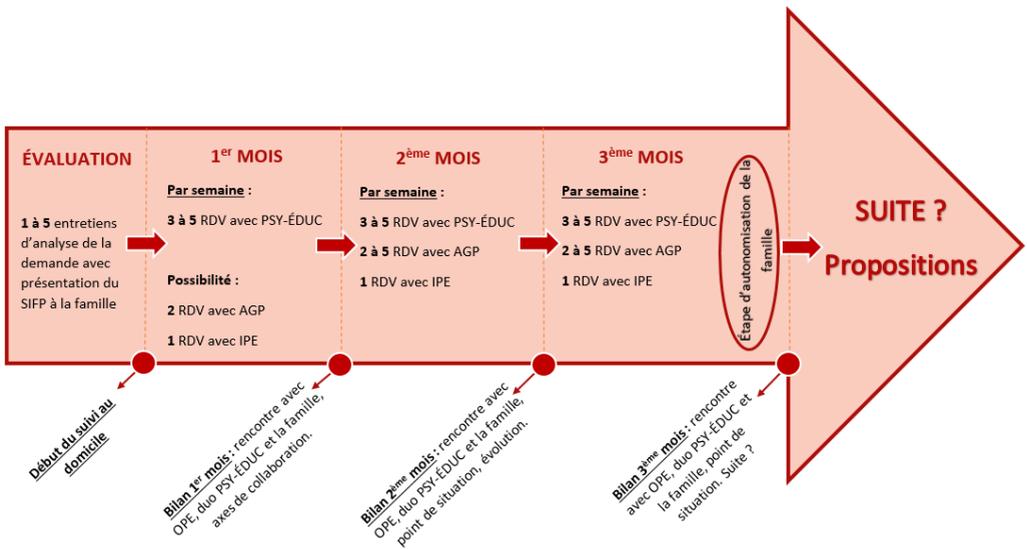
Tarifs

Aucune participation financière n'est demandée à la famille. Un engagement et une disponibilité sont nécessaires.

Fonctionnement

L'assistant-e social-e de l'Office de Protection de l'Enfant (OPE) demande un Suivi Intensif Famille et Parentalité. S'ensuivent 1 à 5 entretiens d'évaluation de la demande avec une présentation de la prestation à la famille. En début d'accompagnement, un psychologue et un éducateur interviennent en principe 3 à 5 fois par semaine pendant un mois pour construire une relation de confiance, observer, comprendre le contexte et organiser le suivi.

Après cette période, un premier bilan est réalisé et des objectifs centrés sur les besoins de l'enfant ou des enfants sont déterminés avec la famille et en présence de l'assistant-e social-e de l'Office de Protection de l'Enfant. L'équipe intervient ensuite pour la mise en œuvre des objectifs par la famille en travaillant sur les systèmes relationnels, le soutien à la parentalité et la mobilisation des ressources et potentialités. À la fin du troisième mois, l'équipe du SIFP en collaboration avec la famille et l'assistant-e social-e de l'Office de Protection de l'Enfant décide de la fin de la prestation, de son renouvellement ou de l'orientation vers d'autres services.



Croix-Rouge neuchâteloise

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Conseiller, aider, agir

Tél. 032 886 88 60 ou 079 477 53 66

Lundi - Vendredi : 8h30 - 11h30 et 14h – 16h30

contact@croix-rouge-ne.ch

www.croix-rouge-ne.ch

